



Examen préalable de la conception d'une installation d'assainissement non collectif

- Demande d'urbanisme n° : Réhabilitation
 Modification de projet

Information générales

✚ Coordonnée du pétitionnaire :

Nom & prénom Téléphone
Adresse postale Courriel

✚ Adresse du projet (si différente de l'adresse du demandeur) :

Nom & prénom Téléphone
Adresse postale Courriel

Références cadastrales (section et n° des parcelles)

Date prévisionnelle des travaux* :/...../.....

* par défaut, 1 an pour les réhabilitations et 2 ans pour les demandes d'urbanismes.

Désignation des locaux

Maison individuelle

Type de résidence : Principale Secondaire Location Autres :

Nb de pièces principales* après travaux : PP

* Au sens de l'article R111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, « les pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil par opposition aux « pièces de services » (cuisines, salle de bains, buanderie...).

Autres immeubles

Types de locaux : Capacité d'accueil

Alimentation en eau potable et gestion des eaux pluviales

Adduction publique Puits ou captage privé Distance du captage :

Evacuation des eaux pluviales :

Caractéristiques du terrain

Pente : < 5% 5 à 10% > 10%

Nappe d'eau présente : Oui Non

Réalisation d'une étude à la parcelle (si oui, la fournir) :

Nature du sol : Perméable ($k \geq 10$ mm/h)

Présence d'un puits ou d'un forage à proximité du dispositif

Présence d'un cours d'eau : Oui Non

Terrain inondable : Oui Non

si oui, Profondeur :m

Oui Non

Imperméable ($k < 10$ mm/h)

Oui Non Distance :m

Nom : Distance : m

Prétraitement et / ou traitement primaire

Bac à graisses

Fosse toutes eaux

Ventilation primaire

Préfiltre (décolloïdeur)

Est-il intégré dans la fosse toutes eaux ?

Toilettes sèche

Autre système de prétraitement :

Matériaux : Volume :m³

Matériaux : Volume :m³

Ventilation secondaire (extracteur)

Matériaux : Volume :m³

Oui Non

Matériaux : Volume :m³

Traitement secondaire

✚ Epanchage en sol naturel (sol en place)

Epanchage à faible profondeur Nb de tranchées : Longueur :m Largeur :m Profondeur :m

Syndicat mixte pour la Station d'Épuration de Givors,

Service Public Assainissement Non Collectif

262, Rue Barthélémy Thimonnier

69530 Brignais

Courriel : spanc@smagga-syseg.com / <http://www.syseg.fr/>

Lit d'épandage Longueur :.....m Largeur :.....m Surface.....m² Profondeur :...m

Epannage en sol reconstitué

Lit filtrant (filtre à sable) non drainé vertical Longueur :.....m Largeur :.....m Surface.....m²

Tertre d'infiltration Longueur :.....m

Largeur :.....m Surface.....m²

Lit filtrant (filtre à sable) non drainé horizontal Longueur :.....m

Largeur :.....m Surface.....m²

Lit filtrant (filtre à sable) drainé vertical Longueur :.....m

Largeur :.....m Surface.....m²

Filière agréée (système de prétraitement et traitement in-situ) :

Nom commercial :.....

Modèle.....

Numéro d'agrément :.....

Capacité de traitement :EH

Caractéristiques :.....

.....

.....

Infiltration système drainant :

Tranchée d'infiltration

Nb de tranchées : Longueur :.....m Largeur :...m Profondeur :...m

Puits d'infiltration

Profondeur :m Surface :.....m²

Rejet milieu hydraulique

Autres :

Caractéristiques :

Lors de filière drainée, le rejet vers le milieu hydraulique superficiel est possible après autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu récepteur et s'il est démontré, par une étude particulière à la charge du pétitionnaire, qu'aucune autre solution d'évacuation n'est envisageable.

Pour la mise en place d'un puits d'infiltration, une étude hydrogéologique est obligatoire et à la charge du pétitionnaire.

Dispositifs annexes éventuels

Chasse automatique (chasse à auget, auget basculant)

Volume de bâchée :.....m³

Pompe ou système de relevage

Volume de bâchée :.....m³

Nombre de pompes dans le poste :

Usage :

Eaux brutes

Eaux prétraitées

Eaux traitées

PIECE A JOINDRE OBLIGATOIRE

Plan de masse avec l'emplacement du bâtiment, les limites de propriété, les voies de circulations, les différents dispositifs, les pentes, sources, puits, cours d'eau, arbres.....,

Justificatifs techniques du choix du système (étude de sol),

Copie du formulaire de permis de construire dans le cadre d'un permis de construire,

Notice descriptive lors de la mise en place d'un système de prétraitement et traitement in-situ.

ENGAGEMENT

Le demandeur prend acte :

Qu'il doit se conformer, de même que le constructeur à la législation en vigueur et aux règles de l'art ainsi qu'à la planification communale (plan d'occupation des sols, schéma général d'assainissement de la commune) ;

Qu'il ne pourra réaliser le système d'assainissement non collectif qu'après réception de l'avis favorable sur le projet présenté, et s'il y a lieu du permis de construire, en respectant les exigences du service du contrôle ;

Qu'il doit prévenir le service lors de la réalisation de l'assainissement non collectif, dans le cas contraire l'assainissement non collectif ne sera pas conforme à la réglementation ;

Que le système fera ultérieurement l'objet d'un suivi périodique de bon fonctionnement par le service de contrôle.

Le demandeur certifie exacte l'ensemble des déclarations figurant sur le présent formulaire

Fait à.....Le.....Signature :

Syndicat mixte pour la Station d'Épuration de Givors,

Service Public Assainissement Non Collectif

262, Rue Barthélémy Thimonnier

69530 Brignais

Courriel : spanc@smagga-syseg.com / <http://www.syseg.fr/>